

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 3 février à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Zoé DA CONCEICAO

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, Z. DA CONCEICAO, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, V. MOUCHET, D. SIMONEAU.

Absents : M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir A. CHICHER, C. MASCAGNI pouvoir D. SIMONEAU, M. SARTON pouvoir V. MOUCHET.

Date de convocation du conseil municipal : 28/01/2025

Délibération N° 2025-02-01 : Attribution d'une subvention exceptionnelle en soutien à la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'association des maires, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Lucinges tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en versant une subvention d'un montant de 1.000 euros auprès de la Protection civile nationale.

Le conseil municipal, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle en soutien à la population de Mayotte d'un montant de 1.000 euros auprès de la protection civile.
- **Autorise** monsieur le maire à signer tous les documents et pièces nécessaires dans le cadre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance

La Secrétaire de Séance,
Zoé DA CONCEICAO



Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

